

Programme d'aménagement régional



© Upperview Productions

Version approbation du PDR, 20 mars 2024

Introduction

Le programme d'aménagement régional, c'est quoi ?

Le *programme d'aménagement régional*, ou *PAR*, est le volet stratégique du plan directeur régional. Il décrit les objectifs que la région veut atteindre d'ici 2040 et les stratégies pour y parvenir.

Le volet opérationnel sera réalisé dans un second temps. Il contiendra les mesures concrètes pour mettre en œuvre les stratégies.

Pourquoi se lancer dans ce travail ?

Réaliser un plan directeur régional est une tâche obligatoire confiée aux régions.

Mais c'est surtout l'opportunité pour la Glâne et ses communes de définir ensemble la vision de leur avenir et de prendre en main des compétences qui leur sont proposées par le canton.

Quel est l'effet du plan directeur régional (PDR) ?

Le contenu du plan directeur régional est contraignant pour les autorités, mais pas pour les particuliers. Les communes ainsi que les services cantonaux seront ainsi liés par un programme commun.

Qui pilote ce processus ?

L'AGR est responsable de la planification régionale. Elle a mis en place un comité de pilotage et organise régulièrement des ateliers avec les communes et les entités concernées (informations complémentaires à la dernière page).

De quoi parle le PAR ?

Le programme d'aménagement régional donne une vision d'ensemble du développement territorial de la Glâne à l'horizon 2040. Les stratégies sont ciblées sur les domaines où la région a une réelle marge de manœuvre et où les actions sont les plus efficaces. Les thématiques abordées ne sont donc pas exhaustives.

Quels chapitres composent ce document ?

Diagnostic et enjeux	Une synthèse de l'état des lieux et des enjeux identifiés dans les études de base	6-13
Vision	La vision souhaitée de la Glâne en 2040 élaborée dans le cadre du processus participatif	14-15
Stratégies	Les stratégies élaborées par la Région pour atteindre le développement souhaité	16-21
Schéma directeur	Représentation cartographique des stratégies montrant la cohérence territoriale des approches thématiques	22-31
Procédure et suite	Le calendrier de la suite du processus et les contacts utiles	32

Cadre fédéral et cantonal - fil rouge du PDR

Quelles sont les contraintes que le PDR doit respecter ?

Les plus importantes sont la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, qui fixe notamment l'orientation générale du développement territorial en Suisse, la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et le plan directeur cantonal. Entièrement révisé en 2020, il décrit précisément le contenu obligatoire et facultatif des plans directeurs régionaux.

Le PDR doit également respecter toutes les lois sectorielles fédérales et cantonales, par exemple dans le domaine de l'environnement, du tourisme, de la construction, etc.

Quel est l'objectif central de la loi fédérale ?

Les spécialistes parlent de *coordination entre l'urbanisation, la mobilité et l'environnement*. Concrètement, il s'agit de trouver une cohérence entre les qualités d'un lieu et l'usage qui en est fait : développer l'urbanisation en priorité sur les sites disposant déjà d'un bon niveau de services et bien desservis en transports publics, réserver les meilleures terres pour l'agriculture, protéger et mettre en réseau les pôles de biodiversité pour favoriser les dynamiques naturelles. En s'assurant que les infrastructures permettent d'accueillir le développement prévu, une vision respectueuse de l'environnement et financièrement supportable est par ailleurs garantie.

Il est difficile de justifier systématiquement cette approche dans le PAR, car toutes ces thématiques sont interdépendantes. Mais il est essentiel de garder à l'esprit cette volonté de cohérence territoriale durable qui constitue le *fil rouge du PDR*.

Qu'est-ce qui a changé avec le nouveau plan directeur cantonal ?

La Région devient un réel interlocuteur du Canton et des Communes pour l'aménagement du territoire. Elle acquiert une compétence exclusive sur certaines thématiques et un rôle important dans certaines planifications.

Cela signifie que, parallèlement à l'élaboration du PDR, la Région doit également préparer ses structures pour assumer les tâches de la «nouvelle planification régionale».

Un exemple de nouvelle compétence régionale ?

Seule la Région peut prévoir dans son PDR les zones d'activités qui seront nécessaires et pourront être affectées par les Communes. Sans PDR, pas de nouvelles zones d'activités !

Le PDR peut-il traiter toutes les thématiques ?

Certains thèmes sont traités exclusivement à d'autres échelles. Les infrastructures militaires font l'objet d'un plan sectoriel fédéral, la planification des transports publics est décidée par la Confédération et le Canton, les parcs éoliens sont identifiés par le plan directeur cantonal. La Région peut émettre des propositions mais n'a pas de compétences.

Quels thèmes sont obligatoires ?

La loi cantonale fixe 4 thèmes obligatoires :

- **l'urbanisation**, notamment l'établissement d'une stratégie régionale des zones d'activités, avec un horizon de travail à 2035 pour les zones d'activités ;
- **la mobilité**, particulièrement l'affinage des réseaux vélo et piéton à l'échelle régionale ;
- **l'environnement** : le PDR doit démontrer que le projet réduit l'empreinte environnementale et qu'il est réalisable avec les infrastructures planifiées (mobilité, eau potable, épuration, etc.) ;
- **les rives de lac**, dans les districts concernés.

Quels thèmes le PDR de la Glâne aborde-t-il ?

Le plan directeur régional intègre également le volet territorial de la stratégie touristique régionale. L'environnement étant traité de manière transversale, les quatre thématiques qui structurent le PDR sont les suivantes :

- l'urbanisation, avec un horizon de travail à 2040 ;
- l'économie, avec un horizon de travail à 2035 ;
- la mobilité ;
- le tourisme et loisirs.

Ce cadre tient-il compte du changement climatique ?

La réorientation des politiques publiques vers un développement plus durable est en cours à toutes les échelles.

Dans le cadre du PDR, c'est un élément essentiel, fixé d'entrée de jeu par la Région. Concrètement, le contenu du PDR est évalué à chaque étape sous l'angle de la durabilité afin d'être amélioré.

Diagnostic et enjeux : urbanisation

Le paysage rural est perçu comme le premier atout de la région, mais celui-ci n'est pas reconnu : aucun des 12 paysages d'importance cantonale ne concerne la région !

0/12 paysages d'importance cantonale défini dans le PDCant

La reconnaissance du paysage glânois doit lui éviter d'être sacrifié pour accueillir les infrastructures jugées incompatibles avec un cadre de vie de qualité.

La région se distingue par une faible densité de population dans un territoire attractif de prairies et pâturages.

Densité de population : 148 hab/km² FR: 195 hab/km²
Occupation du sol : prairies et pâturages : 79% ; FR : 67%

Le développement des infrastructures et des services est un véritable enjeu dans les régions peu denses. La diminution de l'élevage nécessitera de nouvelles initiatives pour maintenir le paysage typique de la région.

Les bâtiments traditionnels sont encore très nombreux et donnent à la région son caractère authentique.

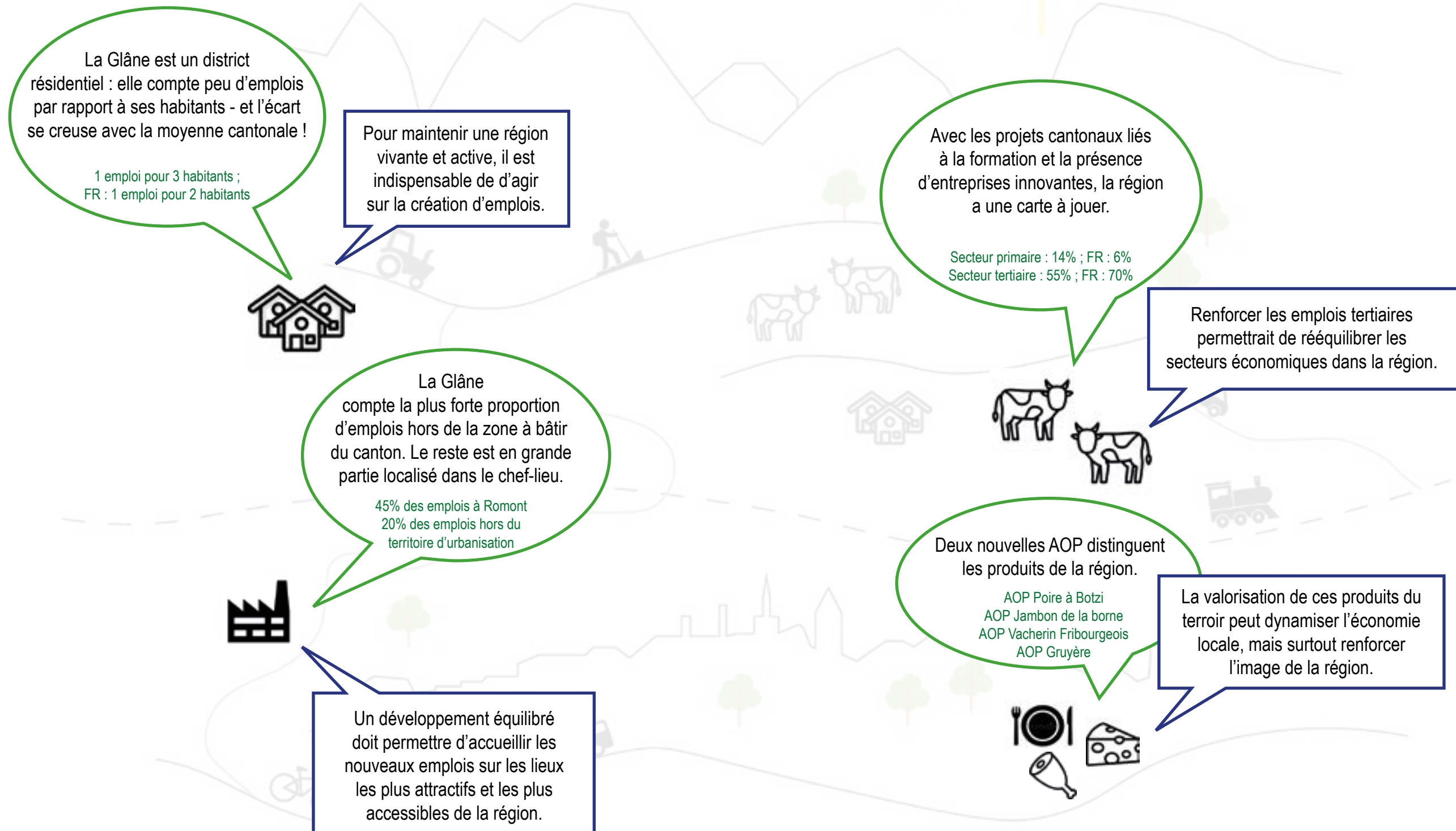
Bâtiments d'habitation avec usage annexe : 17% ; FR: 11%

Il faut éviter qu'ils ne soient remplacés par des bâtiments banaux ou qu'ils ne soient désaffectés.

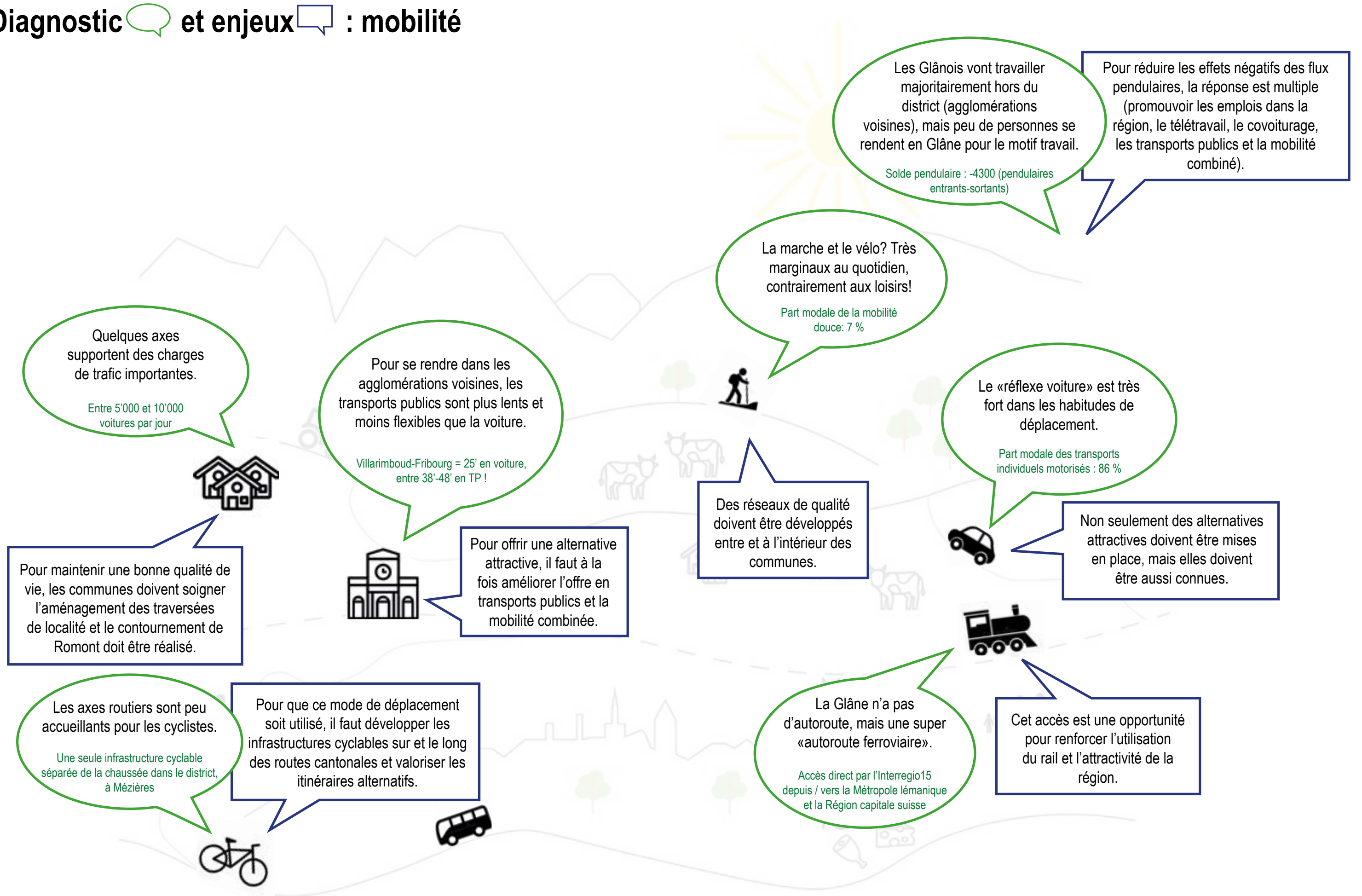
La région se distingue par une forte proportion de jeunes en âge scolaire.

Population de 5 - 14 ans : 12.6% ; FR : 10%

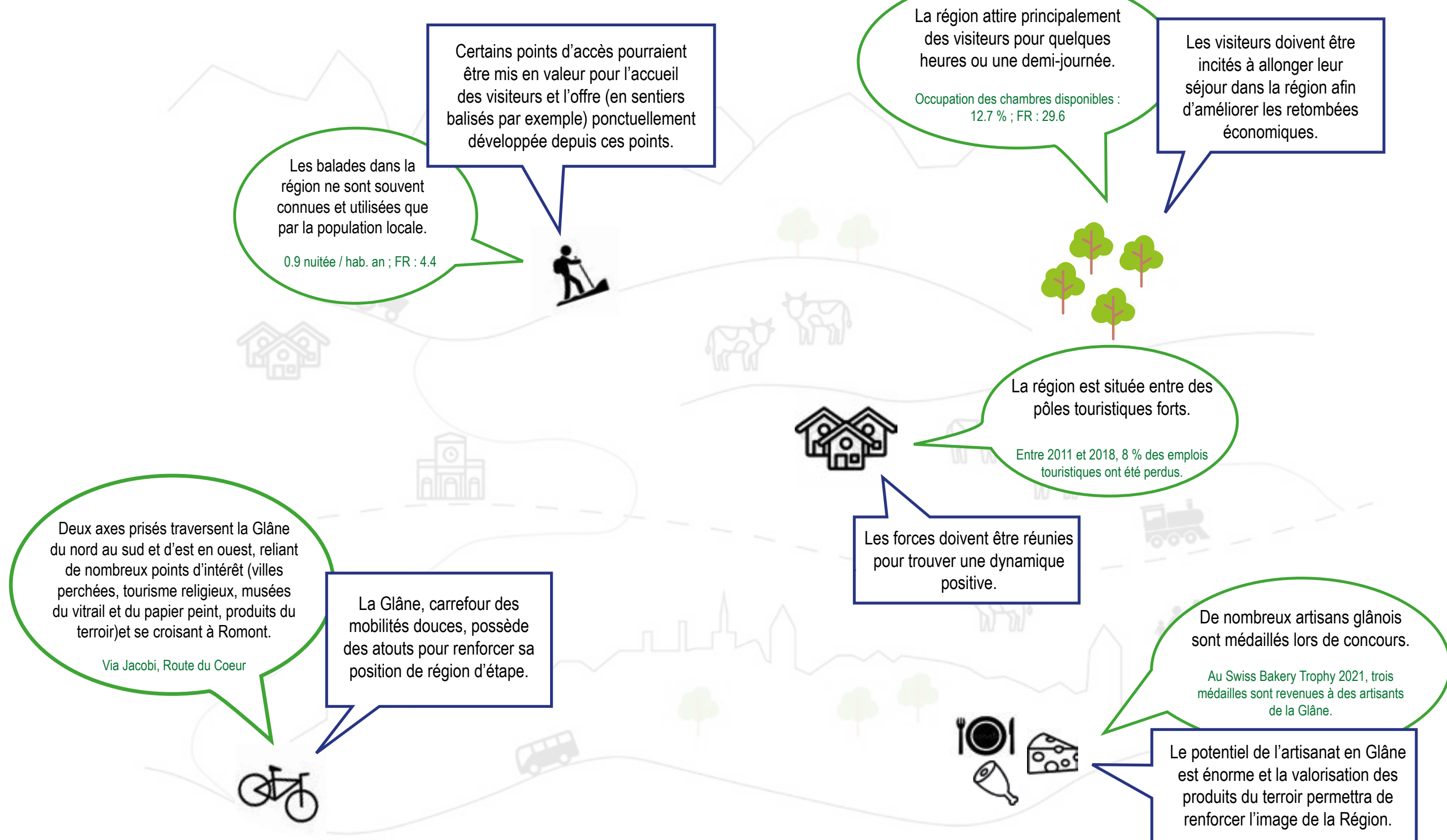
Une offre de loisirs adaptée doit être développée pour éviter l'exode vers les villes voisines.



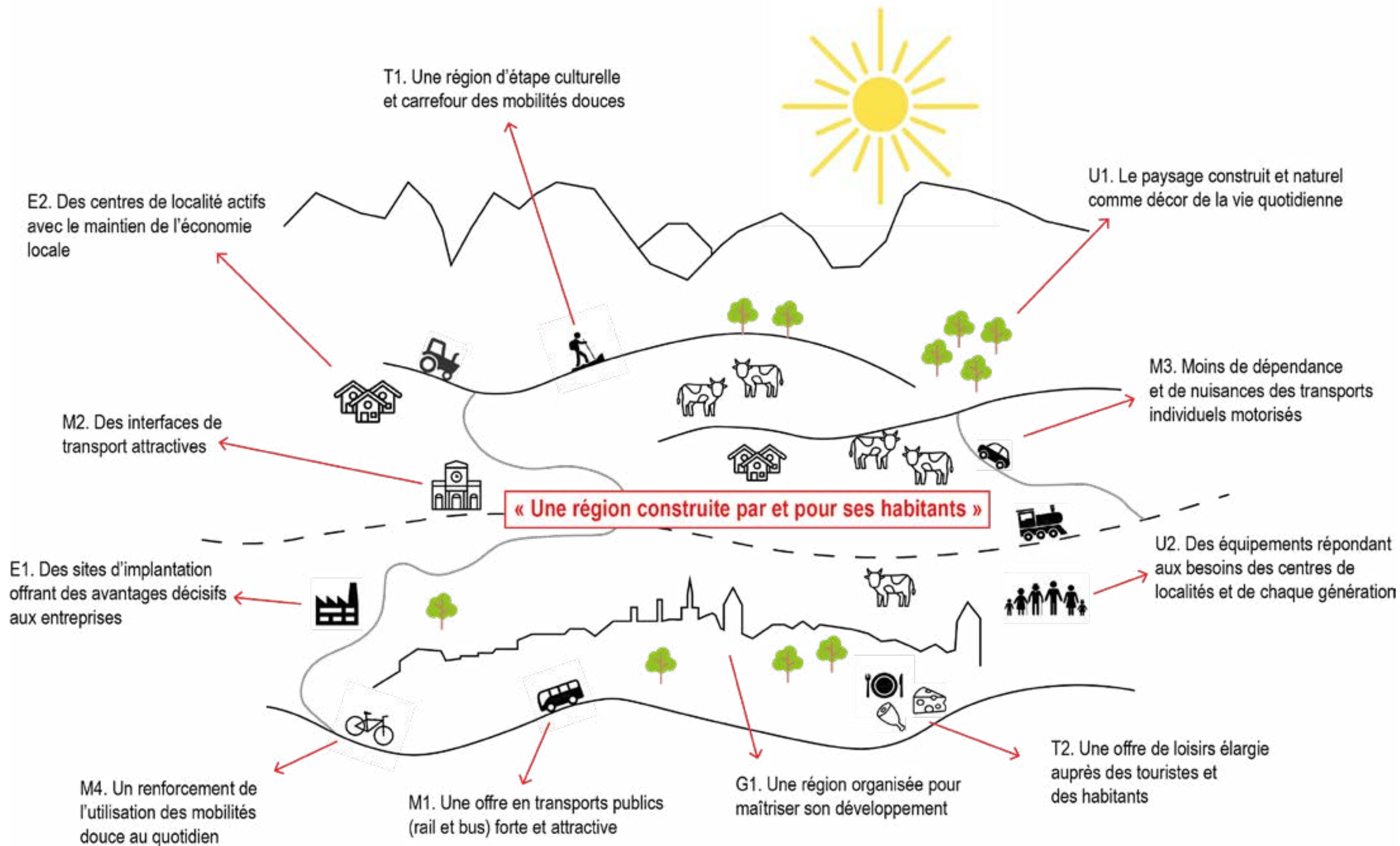
Diagnostic et enjeux : mobilité



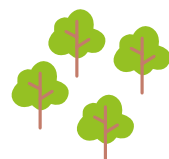
Diagnostic et enjeux : tourisme et loisirs



Vision



Vision : urbanisation



U1 : Le paysage construit et naturel comme décor de la vie quotidienne

Le paysage forme le cadre des activités du quotidien et ses habitants veulent le placer au centre de leur vision. Le paysage construit englobe tout ce qui a été transformé ou réalisé par ses habitants. Le paysage résulte des actions menées notamment dans le cadre des différentes politiques sectorielles de la Confédération et du Canton. Les communes jouent un rôle central dans la mise en œuvre des mesures paysagères.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :		
PDCant : mesures thématiques T101 : Territoire d'urbanisation T102 : Dimensionnement et gestion de la zone à bâtir T103 : Densification et requalification T115 : Sites construits protégés et chemins historiques T116 : Sites archéologiques T117 : Immeubles protégés T118 : Infrastructures publiques T119 : Réseaux d'énergie T120 : Energie hydraulique T121 : Energie éolienne T122 : Energie géothermique T123 : Energie solaire, bois et autre biomasse T303 : Diversification des activités agricoles T305 : Bâtiments protégés hors de la zone à bâtir T306 : Espace forestier	T311 : Paysage T313 : Géotopes T407 : Protection de l'air T408 : Lutte contre le bruit T401 : Gestion globale des eaux T404 : Evacuation et épuration des eaux T406 : Alimentation en eau potable PDCant : fiches de projet Plan directeur de bassin versant (en cours) P0306 : Site éolien «Côte du Glaney» P0307 : Site éolien «Massif du Gubloux» P0308 : Site éolien «Monts de Vuistemens» P0310 : Site éolien «Autour de l'Esserta» P0210 : Regroupement de l'épuration des eaux sur un nombre limité de stations d'épuration existantes	Planifications sectorielles : Plan sectoriel de l'énergie Plan de mesures 2019 pour la protection de l'air PSGE : Plan sectoriel de la gestion des eaux PSIEau : Plan sectoriel des infrastructures d'eau potable (en cours) Planification cantonale pour l'élimination des micropolluants CPS : Conception «Paysage suisse» Conception énergie éolienne PSE : Plan sectoriel des lignes de transport électrique

La contribution de la Région s'appuie sur une vision cohérente de l'urbanisation, de la mobilité et de l'environnement et vise à renforcer la qualité du cadre de vie, notamment en mettant en valeur le patrimoine et en maintenant des localités vivantes.

Stratégies prioritaires

- U11** Préserver l'identité régionale en mettant en valeur le patrimoine construit, naturel et immatériel
- U12** Développer les quartiers de manière à garder la qualité de vie
- U13** Réussir la transition énergétique en préservant le paysage de la Glâne



U2 : Des équipements répondant aux besoins des centres de localités et de chaque génération

Les infrastructures publiques contribuent à garder les centres de localités vivants et dynamiques. Leur localisation impacte leurs effets sur la localité, qui peuvent être positifs (attractivité, échanges) ou négatifs (nuisances nocturnes ou dues à la population). Elles renforcent les efforts à mener sur l'offre en services et en logements adaptés (notamment à la capacité financière ou à l'autonomie des habitants).

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :
PDCant : mesure thématique T118 : Infrastructures publiques

Le PDR vise également à répondre aux besoins de chaque génération, en particulier les jeunes. L'objectif est de les garder dans la région grâce à une offre diversifiée.

Stratégies prioritaires

- U21** Redonner une dynamique aux centres de localités
- U22** Développer les lieux de rencontre
- U23** Appuyer les sociétés locales pour renforcer l'identité régionale
- U24** Encourager des formes d'habitat diversifiées, notamment pour renforcer la mixité générationnelle

Vision : économie



E1 : Des sites d'implantation offrant des avantages décisifs aux entreprises

Les implantations récentes démontrent le potentiel de la Glâne pour attirer des entreprises et développer des synergies avec les lieux de formation et de recherche, comme l'ACPC à Villaz-Saint-Pierre. Le PDCant définit les principes de dimensionnement et de localisation des zones d'activités, ainsi que deux zones cantonales à Romont et Villaz-Saint-Pierre.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :	
PDCant : mesures thématiques T104 : Typologie et dimensionnement des zones d'activités T105 : Gestion des zones d'activités T106 : Grands générateurs de trafic	PDCant : fiche de projet P0108 : Secteur stratégique « En Raboud et La Maillarde »

Sur cette base, la Région a développé une stratégie régionale des zones d'activités ambitieuse : les deux zones cantonales constituent le fer de lance de la promotion économique cantonale. Avec les zones d'activités régionales prioritaires, elles constituent les pôles que la Région souhaite développer dans un premier horizon temporel. Les possibilités de mise en zone étant très limitées, ces sites devront répondre à des exigences de qualité et de disponibilité élevées. Les zones mal situées sont relocalisées au profit de l'économie régionale. L'extension et le renouvellement des entreprises existantes sont encouragés. La stratégie régionale des zones d'activités est mise à jour régulièrement.

Stratégies prioritaires

- E11** Renforcer les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires
- E12** Développer des synergies entre l'économie privée et les écoles professionnelles
- E13** Mettre en place une gestion régionale dynamique des zones d'activités régionales prioritaires
- E14** Encourager les synergies et développer des écosystèmes d'entreprises



E2 : Des centres de localités actifs avec le maintien de l'économie locale

Le maintien et le développement de l'économie locale permettent de garder les centres de localités animés également durant la journée. Les services dans les localités sont des lieux de rencontre importants pour la vie de village. Le développement du télétravail permet de réduire les déplacements lorsque des conditions attractives sont créées à proximité du domicile. Les villages ont une carte à jouer pour trouver un nouvel équilibre et redevenir une place d'échange, encourageant à consommer régional. Ces aspects sont peu traités aux échelles supérieures.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :
PDCant : mesures thématiques T107 : Centres commerciaux T412 : Sites pollués

Le PDR encourage les réflexions sur une meilleure utilisation des zones à bâtir. Il incite à se réappropriier les espaces ayant perdu leur vocation.

Stratégies prioritaires

- E21** Mobiliser les réserves et revaloriser les friches
- E22** Créer des conditions favorables au développement de l'artisanat et des services dans les villages

Vision : mobilité



M1 : Une offre en transports publics (rail et bus) forte et attractive

La Région dispose de peu de marge de manœuvre sur cette thématique. La planification des transports publics est essentiellement entre les mains de la Confédération et des Cantons. La Région peut toutefois faire des propositions d'amélioration dans le cadre de son PDR, opportunité que la Glâne souhaite saisir afin d'offrir une alternative à la voiture, notamment dans les pôles appelés à se développer.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :		
PDCant : mesure thématique T201 : Transports publics	PDCant : fiche de projet P0401 : Projets ferroviaires	Planifications sectorielles : PCTr : Plan cantonal des transports Planification cantonale des transports publics dans le cadre du PDCant SIS : PST Partie infrastructure Rail <i>Planification Rail 2000, Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire PRODES</i>

Lors des rencontres participatives, les acteurs de la région ont fait part de leurs attentes quant au développement des transports publics dans la Glâne. Cette vision cible dans un premier temps les mesures les plus efficaces, là où la fréquentation sera la plus forte : il s'agit de profiter de l'accès aux grandes lignes ferroviaires offert par la gare de Romont, de densifier les cadences à la gare de Vauderens et d'ouvrir la gare de Vuisternens-devant-Romont afin de mieux connecter le Sud de la Glâne à l'agglomération lausannoise et de capter les voyageurs de l'est du district sur un axe ferroviaire attractif. Le réseau de bus doit en parallèle être renforcé de manière ciblée sur les lignes de bus structurantes et en complémentarité à l'ossature ferroviaire.

Stratégies prioritaires

- M11** Renforcer l'ossature ferroviaire
- M12** Développer le réseau bus



M2 : Des interfaces de transport attractives

Le développement des transports publics va de pair avec le développement des interfaces multimodales. Ces interfaces permettent de changer de modes de transport de manière efficace et rendent l'utilisation des transports publics, notamment du rail, plus attractive. Le Canton pose le cadre de cette planification, qui peut être affinée par la Région.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :	
PDCant : mesure thématique T203 : Mobilité combinée	Planification sectorielle : Planification des parcs-relais aux gares (des installations de stationnement des voitures et des infrastructures vélos dans les gares du canton de Fribourg)

Le PDR complète la planification cantonale, d'une part en veillant à ce que les itinéraires d'accès aux interfaces soient sûrs et agréables à pied et à vélo, d'autre part en développant des infrastructures (abris vélos, places P+R) et des services dans ces interfaces (offre en stationnement, véhicules partagés, commerces, activités, etc.). L'objectif consiste à rendre toutes les étapes du déplacement attractives, par exemple du domicile au lieu d'étude ou de travail.

Stratégies prioritaires

- M21** Soigner l'accessibilité multimodale des interfaces
- M22** Développer des activités et services aux interfaces

Vision : mobilité



M3 : Moins de dépendance et de nuisances des transports individuels motorisés

Etant donné la dispersion de l'habitat en Glâne, les transports individuels motorisés restent aujourd'hui indispensables pour une partie des déplacements. Les infrastructures routières (par ex. traversées de localité, routes de contournement) sont traitées dans le PDCant et les besoins identifiés font déjà l'objet de mesures dans la planification supérieure (contournement de Romont, accès aux quais militaires). L'action de la Région se concentre donc sur les habitudes de déplacement et vise à les rendre plus durables.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :		
PDCant : mesure thématique T202 : Transports individuels motorisés	PDCant : fiches de projet P0404 : Projets de routes de contournement à étudier P0412 : Route de contournement de Romont	Planifications sectorielles : SIN : PST Partie infrastructure route <i>PSV Plan sectoriel vélo (projets Valtraloc à Siviriez, Promasens, Romont)</i>

Le PDR poursuit trois objectifs : dans un premier temps diminuer le nombre de déplacements (motorisés) effectués (ex. circuits courts, télétravail etc.), deuxièmement diminuer la part des déplacements effectués en voiture, notamment en offrant des alternatives attractives (report modal); troisièmement limiter les nuisances pour la population (bruit, pollution, consommation d'espace).

Stratégies prioritaires

- M31** Favoriser le report modal vers des modes plus durables
- M32** Eviter, raccourcir et optimiser les déplacements motorisés



M4 : Un renforcement de l'utilisation des mobilités douce au quotidien

La mobilité douce est non seulement un moyen de réduire l'utilisation des transports individuels motorisés, mais aussi de se faire du bien et de prendre du plaisir durant ses déplacements. Le réseau de base est défini par le canton. La région peut le compléter à son échelle.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :	
PDCant : mesures thématiques T204 : Réseau cyclable T207 : Chemins pour piétons	Planification sectorielle : Plan sectoriel vélo (Planification cantonale du réseau cyclable)

Le PDR a ainsi pour objectif de développer le réseau et de renforcer la place du vélo et de la marche dans le quotidien des habitants. En complément du réseau d'itinéraires cyclables à sécuriser et valoriser, la Région apporte une attention particulière aux accès vers les écoles et les équipements d'importance régionale, afin que les déplacements soient sûrs de bout en bout. A l'échelle régionale, la portée de la marche s'exprime en complément avec les transports publics.

Stratégies prioritaires

- M41** Développer un réseau cyclable sûr et attractif, sur et hors des routes cantonales
- M42** Sécuriser l'accès piétonnier des points d'intérêts régionaux depuis l'arrêt TP le plus proche

Vision : tourisme et loisirs



T1 : Une région d'étape culturelle et carrefour des mobilités douces

Située entre des pôles touristiques majeurs, la Glâne est au croisement de voies réputées, la Via Jacobi et la Route du Cœur. Elle dispose d'un accès ferroviaire optimal depuis les grands centres urbains. L'objectif est de profiter de ces particularités pour se positionner comme un carrefour culturel et inciter les visiteurs à prolonger leur étape.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :

PDCant : mesures thématiques T205 : Cyclotourisme T206 : Vélo tout terrain T208 : Chemins de randonnée pédestre	Planifications sectorielles, coordination et concept : Réseau des chemins de randonnée pédestre (UFT) Planification cantonale du réseau cyclable (réseau cyclable cantonal utilitaire et de loisirs) Mountainbike Fribourg (concept de mise en œuvre VTT) SuisseMobile PSM : Plan sectoriel militaire Plan de mesure pour la protection de l'air
---	---

Le PDR constitue le bon outil pour développer un réseau qui permette aux visiteurs à pied et à vélo de découvrir un univers au paysage harmonieux et à la grande richesse culturelle, en coordination avec les régions voisines.

Stratégies prioritaires

- T11 Développer des synergies avec l'offre des régions voisines
- T12 Repenser Romont comme porte d'entrée en Glâne
- T13 Structurer une offre de mobilité douce, en améliorant l'offre en matière de vélo et en créant des balades en boucle
- T14 Penser les transports publics en lien avec les loisirs et le tourisme



T2 : Une offre de loisirs élargie auprès des touristes et des habitants

L'offre de loisirs de la Glâne est aujourd'hui utilisée principalement par ses habitants. L'élargissement et la mise en réseau de cette offre profitera aussi bien aux habitants qu'aux visiteurs.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :

PDCant : mesures thématiques T108 : Pôles touristiques T110 : Implantation d'équipements de tourisme et de loisirs T111 : Activités équestres T112 : Golf T125 : Stands de tir	PDCant : fiches de projet P0803 : Musée d'art contemporain (MAC) Middel	Planifications sectorielles : Stratégie touristique régionale (en cours) Plan sectoriel des infrastructures publiques (en cours) Préalpes 2030 CISIN : Conception des installations sportives
--	---	--

Les aspects territoriaux de la stratégie régionale touristique seront intégrés au PDR, ce qui garantira la cohérence avec la stratégie cantonale et encouragera les synergies et facilitera la réalisation des projets. Les spécificités régionales, les produits du terroirs, seront les ambassadeurs d'un volet de l'économie, locale et durable.

Stratégies prioritaires

- T21 Développer une offre culturelle et de loisirs en réseau auprès de la jeunesse, de la population et des hôtes
- T22 Valoriser les produits du terroir
- T23 Développer l'offre touristique liée au patrimoine

Vision : gouvernance et communication



G1 : Une région organisée pour maîtriser son développement

La nouvelle planification régionale ne s'arrête pas avec l'entrée en vigueur du PDR. Au contraire, c'est le commencement d'une nouvelle manière de travailler. Une structure forte est nécessaire pour réaliser les différentes tâches attribuées à la Région. La Glâne aura ainsi les moyens de mettre en œuvre sa vision.

Stratégies

- G11 Mettre en place la structure de mise en œuvre du PDR
- G12 Améliorer la communication avec les acteurs et la population du district

Schéma directeur : urbanisation

U11. Préserver l'identité régionale en mettant en valeur le patrimoine construit, naturel et immatériel

Le paysage rassemble les habitants de la Glâne et contribue à forger l'identité de la région. Ce paysage vécu au quotidien n'est pas dominé par un élément fort, mais se compose d'un riche patrimoine construit (villes perchées, bâtiments ruraux de valeur, ensembles religieux) et naturel (forêt marquante, cours d'eau structurants, milieux humides). Le patrimoine immatériel lié à ce paysage est encore vivant (par exemple les traditions liées au Jambon de la Borne et à la Poire à Botzi), ce qui lui donne une valeur d'autant plus importante. La sensibilisation des communes et de la population, la préservation et l'utilisation des bâtiments de valeurs sont des mesures à renforcer. Les spécificités de la Glâne, par exemple la succession d'arbres majeurs le long des voies historiques, méritent une attention particulière.



Cours d'eau de La Glâne et de La Broye

U12. Développer les quartiers de manière à garder la qualité de vie

La Région dispose d'une grande marge de manœuvre concernant la gestion de la zone à bâtir et la densification. L'objectif est de pouvoir accueillir les nouveaux habitants et développer de nouveaux quartiers en maintenant la qualité de vie actuelle, à laquelle les habitants tiennent fortement.



Zone à bâtir

U13. Réussir la transition énergétique en préservant le paysage de la Glâne

Si l'alimentation en énergie durable doit être garantie, celle-ci ne doit pas se faire au détriment du paysage et de la qualité de vie. Le plan directeur régional peut proposer des solutions afin de réussir la transition énergétique en évitant les infrastructures ayant un impact important sur la région, comme les parcs éoliens.



Forêt

U21. Redonner une dynamique aux centres de localités

Afin de conserver une dynamique positive aux centres des localités, les équipements publics, les services et l'artisanat doivent y être développés. La Région propose une boîte à outils aux communes afin de renforcer la fonction et la vocation des villages, par exemple en valorisant les volumes disponibles des bâtiments de valeur.



Zone à bâtir en desserte transports publics C

U22. Développer les lieux de rencontre

Cette stratégie complète la précédente pour insuffler une dynamique aux centres. Pour ce faire, les besoins en équipements publics sont définis et des mesures pour les centres sont proposées. La Région soutient également le développement d'infrastructures permettant les rencontres.

U23. Appuyer les sociétés locales pour renforcer l'identité régionale

Les nombreux groupes de jeunesse, de sport ou de musique manquent d'infrastructures pour se retrouver et se produire. La Région propose d'appuyer ces sociétés locales, permettant ainsi de renforcer l'identité régionale.

U24. Encourager des formes d'habitat diversifiées, notamment pour renforcer la mixité générationnelle

L'offre de logements est diversifiée et les logements abordables intergénérationnels sont privilégiés. Afin d'attirer et retenir les jeunes, l'offre de formation est développée.



Pôle de formation



Pôle de santé



Pôle culturel



Point d'intérêt touristique régional



Pôle de loisirs et sport

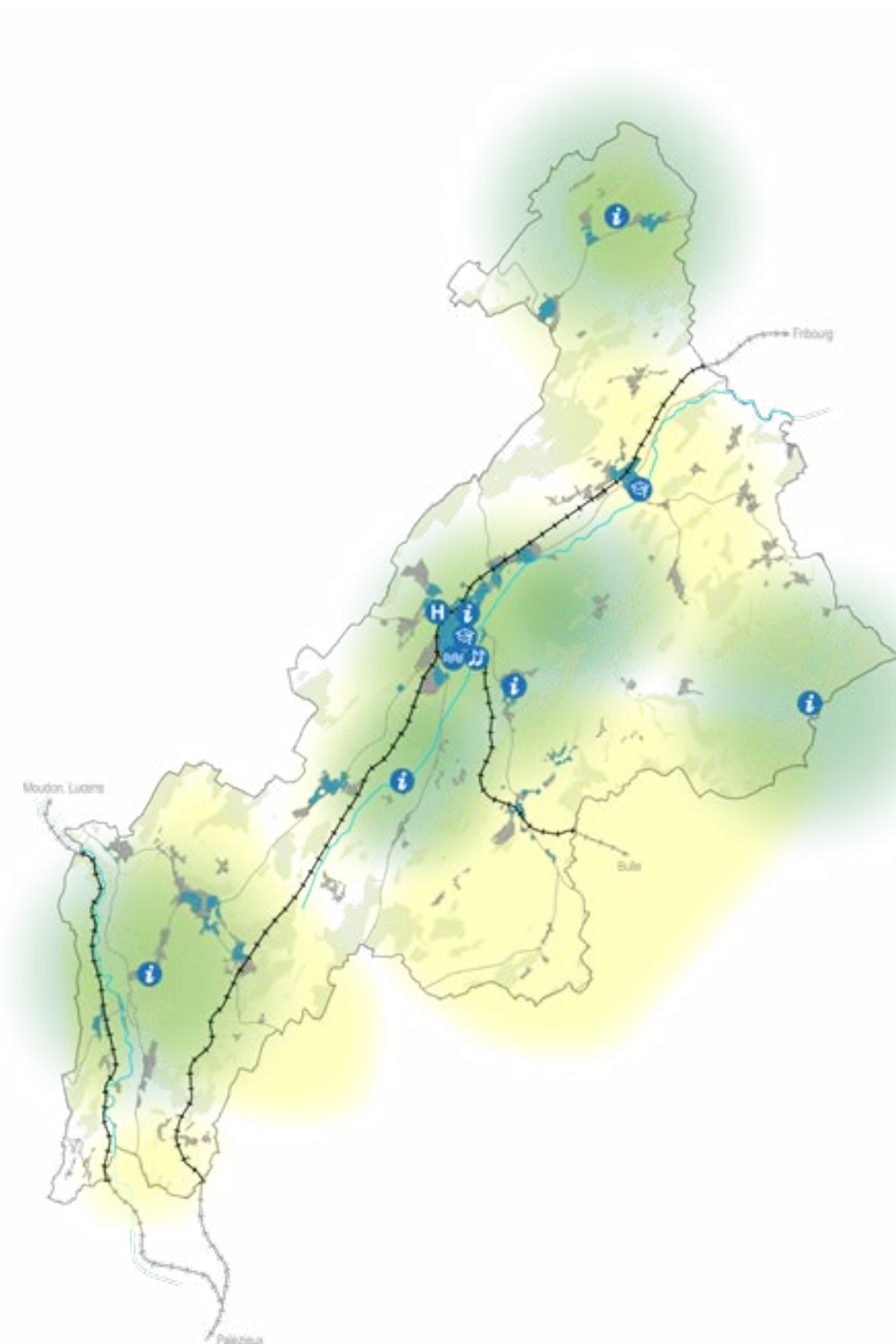


Schéma directeur : économie

E11. Renforcer les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires

Les deux zones d'activités cantonale de la Glâne et les deux zones d'activités régionales prioritaires se situent à Romont et à Villaz-St-Pierre. La gestion des zones cantonales garantit que chaque mètre carré à disposition de la région sera utilisé de manière optimale. Des exigences de qualité élevées permettront de répondre aux besoins des entreprises et de leurs employés, de développer des synergies et des services.

E12. Développer des synergies entre l'économie privée et les écoles professionnelles

Les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires se prêtent à renforcer les liens avec la formation professionnelle. Des synergies seront encouragées dans la mise en valeur de ces sites.



Secteur stratégique



Zones d'activités cantonales

E13. Mettre en place une gestion régionale dynamique des zones d'activités régionales prioritaires

Parmi les zones d'activités régionales, les zones régionales prioritaires sont gérées par la Région et ont une vocation complémentaire aux zones cantonales. Celle-ci organise une gestion foncière active, et encourage la coordination intercommunale. L'objectif est que la dynamique de ces zones entraîne le développement de l'ensemble de la région.

E14. Encourager les synergies et développer des écosystèmes d'entreprises

Afin d'améliorer les synergies entre les entreprises, la Région définit des conditions-cadres pour développer des écosystèmes. Les zones d'activités régionales sont développées dans un environnement vert et attractif d'un point de vue paysager, en lien avec les transports publics.



Zones d'activités régionales

E21. Mobiliser les réserves et revaloriser les friches

Les communes veillent au renouvellement du tissu économique dans les zones d'activités locales. Différents outils sont proposés pour mobiliser les réserves et retrouver une vocation aux friches. Les zones d'activités mal situées sont relocalisées dans les sites prioritaires afin d'optimiser l'attractivité de la région.



Zones d'activités locales

E22. Créer des conditions favorables au développement de l'artisanat et des services dans les villages

Près de deux tiers des emplois sont implantés dans les zones de centre et les zones mixtes. Une vision économique cohérente et durable doit donc veiller à ce qu'ils renforcent le centre des localités. Une boîte à outils est mise à disposition des communes afin de maintenir l'artisanat dans les villages. Le but est de conserver la fonction d'échange des centres de localité, d'offrir des possibilités de travailler à proximité de son domicile (par exemple, coworking) et de maintenir des villages vivants tout au long de la journée).



Zones à bâtir

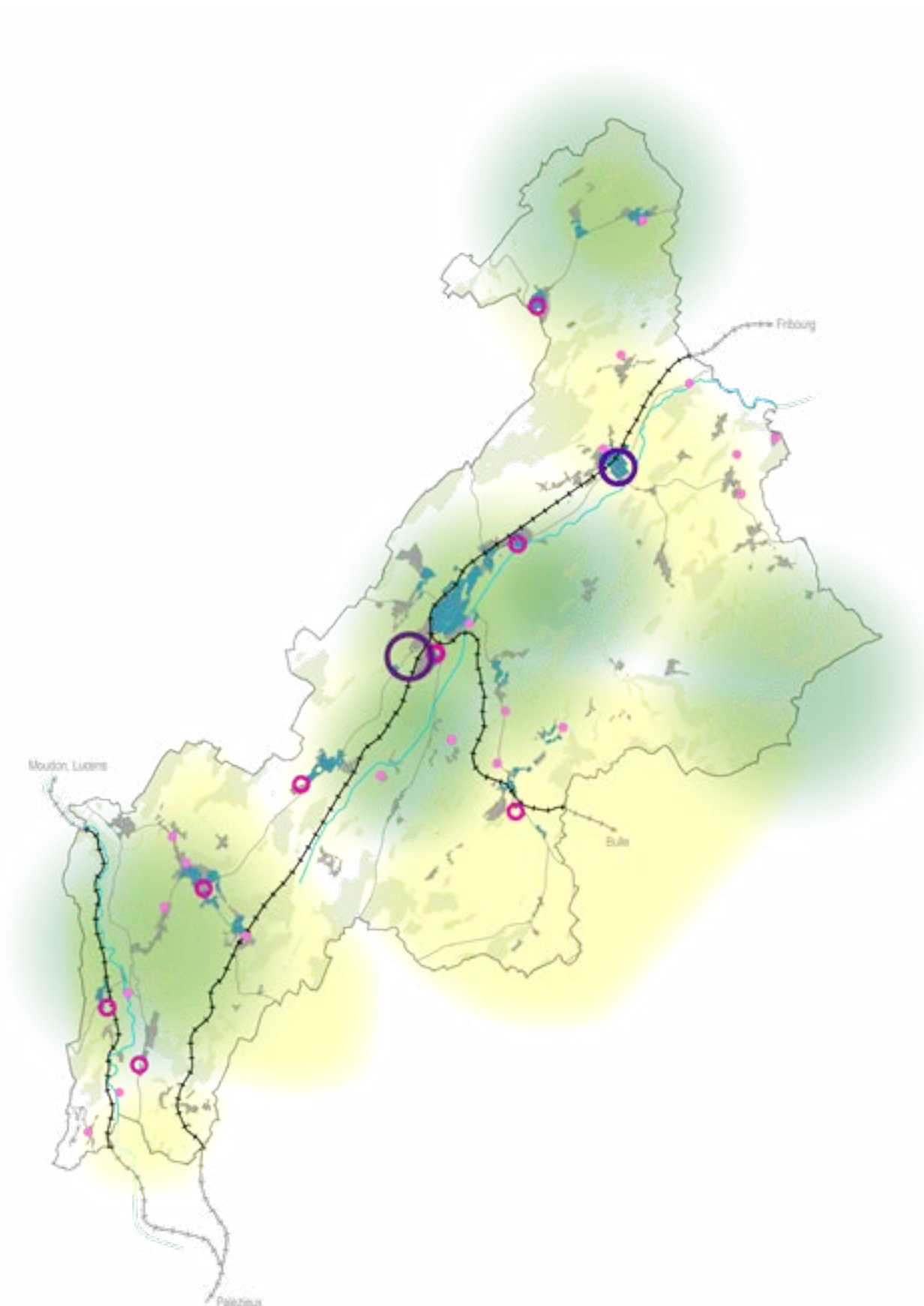


Schéma directeur : mobilité

M11. Renforcer l'ossature ferroviaire

L'offre ferroviaire est améliorée vers Lausanne et Romont. La cadence journalière est augmentée et la gare de Vauderens est mieux desservie. Une nouvelle halte RE/RER est créée à Vuisternens-devant-Romont.

+++++ Lignes de train

M12. Développer le réseau bus

Les axes de bus structurants sont définis et l'offre y est améliorée. Le but est de renforcer le rabattement sur l'ossature ferroviaire et d'améliorer l'accessibilité des centres ainsi que la desserte des zones de développement. Une offre de base est maintenue sur les autres lignes, notamment pour les transports scolaires.

— Axes forts bus

— Variantes d'axes fort bus à étudier

— Lignes de bus

M21. Soigner l'accessibilité multimodale des interfaces

En renforçant leur accessibilité, les interfaces de transports deviennent plus attractives et rendent les transports publics encore plus intéressants pour les pendulaires. Il s'agit également de soigner l'accessibilité pour les transports individuels motorisés et les vélos en développant une offre P+R et B+R adaptée à la région (en particulier dans les gares).

● Périmètre d'accessibilité multimodale

M22. Développer des activités et services aux interfaces

Les activités et services dans les interfaces (stationnement sécurisé pour les vélos avec possibilité de recharge et de petites réparations) doivent favoriser le confort d'utilisation des transports publics et favoriser la multimodalité des déplacements.

● Gares / interfaces

M31. Favoriser le report modal vers des modes plus durables

Le développement des modes de transports plus durables comme la mobilité douce réduisent la dépendance à l'égard des transports individuels motorisés. Il s'agit dès lors de rendre ces alternatives les plus attractives possibles pour encourager les personnes à se déplacer autrement qu'en voiture. Un projet pilote est mené pour les transports à la demande dans les zones mal desservies.

M32. Eviter, raccourcir et optimiser les déplacements motorisés

Le télétravail, les commerces de proximité, le covoiturage, les transports publics, etc. sont des mesures permettant de diminuer l'impact et le recours aux transports individuels motorisés.

— Routes cantonales

M41. Développer un réseau cyclable sûr et attractif, sur et hors des routes cantonales

Le but est de permettre à la population de se déplacer à vélo en toute sécurité sur les routes principales et secondaires. Pour cela, il est nécessaire d'identifier un réseau cyclable régional, complémentaire au réseau cyclable cantonal notamment pour mieux prendre en considération les différents profils et besoins des usagers.

M42. Sécuriser l'accès piétonnier des points d'intérêts régionaux depuis l'arrêt TP le plus proche

Le manque de sécurité pour les piétons sur certains tronçons a été relevé à plusieurs reprises. Marche et utilisation des transports publics sont complémentaires et se renforcent l'un l'autre: si le trajet entre l'arrêt TP et la destination est sûr, l'attractivité des TP et de la marche est améliorée (par exemple pour les écoliers).

↔ Liaisons complémentaires au réseau cyclable cantonal, à valoriser / améliorer

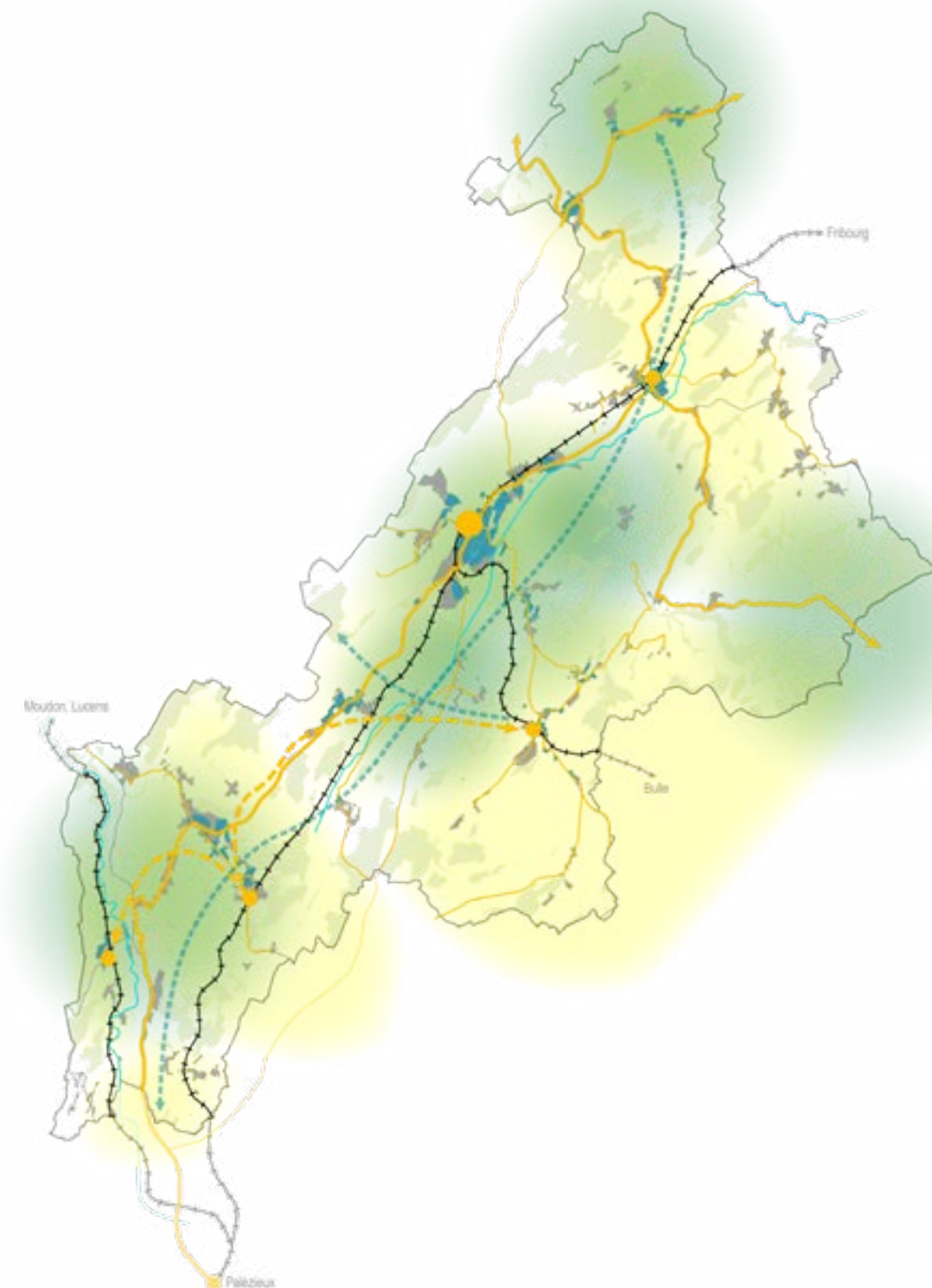


Schéma directeur : tourisme et loisirs

T11. Développer des synergies avec l'offre des régions voisines

Les régions voisines, comme la Gruyère ou l'Arc lémanique, sont des pôles touristiques majeurs à l'échelle nationale et attirent de nombreux visiteurs. La Glâne entend profiter de cette attractivité pour se positionner comme un carrefour culturel et de loisirs entre ces régions en développant des synergies avec elles.

T12. Repenser Romont comme porte d'entrée en Glâne

En train, Romont dispose d'un accès direct à la métropole lémanique et à la région Capitale suisse, à destination de Lucerne et à un aéroport international. À vélo et à pied, elle se situe sur des axes nationaux réputés. Romont fait donc office de premier contact entre le visiteur et le reste de la Glâne. Ainsi, elle est considérée comme le site pivot de la région et l'enjeu est d'y réussir une centralité pour les transports publics, la mobilité douce et le tourisme.

Synergies avec les régions voisines

T13. Structurer une offre de mobilité douce, en améliorant l'offre en matière de vélo et en créant des balades en boucle

Le réseau d'itinéraires de loisirs doit être étoffé et structuré afin de répondre aux attentes actuelles d'un public exigeant. Cela passe par l'amélioration de l'attractivité et de la qualité des nouveaux itinéraires et des itinéraires existants. La communication de ces itinéraires se fait notamment par l'intégration au réseau balisé *SuisseMobile* de certains axes, par la création d'itinéraires pour les piétons et cyclistes ou par la possibilité de recharger les vélos électriques.

Route du Coeur

Via Jacobi (chemin de Compostelle européen)

Boucles pour piétons et cyclistes

T14. Penser les transports publics en lien avec les loisirs et le tourisme

En améliorant l'offre de bus le week-end vers et entre les points d'intérêt touristiques, les visiteurs peuvent se déplacer d'un point à l'autre en transports publics et sont ainsi incités à prolonger leur séjour même s'ils ne sont pas motorisés. Se déplacer en Glâne en transports publics doit donner envie aux visiteurs de s'y arrêter pour y découvrir la richesse et la diversité de son patrimoine.

Lignes de train

T21. Développer une offre culturelle et de loisirs en réseau auprès de la jeunesse, de la population et des hôtes

Il existe déjà une offre relativement fournie en termes de loisirs et de culture dans la Glâne, qui doit être ponctuellement complétée. Il est nécessaire de mettre en valeur cette offre en améliorant la communication et l'information. Le but est de donner envie à la population, aux jeunes au particulier et aux hôtes de profiter d'une offre culturelle renforcée.

T22. Valoriser les produits du terroir

La Glâne possède de nombreux produits du terroir. Certains sont désormais reconnus par une AOP. L'enjeu consiste à les valoriser, par exemple en créant une vitrine régionale ou en incitant les entreprises de la région à ouvrir leurs portes pour montrer les produits et le savoir-faire de la Glâne. La Région veut se positionner comme carrefour des produits du terroir.

T23. Développer l'offre touristique liée au patrimoine

Que ce soit le patrimoine paysager, ecclésiastique ou encore des traditions, le patrimoine glânois a un grand potentiel de valorisation et de développement. Les visiteurs auraient l'occasion de découvrir les spécificités qui font de la Glâne une région unique. L'offre liée au patrimoine doit être connectée à l'offre touristique régionale afin de donner la possibilité aux visiteurs de rester dans la région pour plus qu'une journée et d'y revenir.

Espace touristique

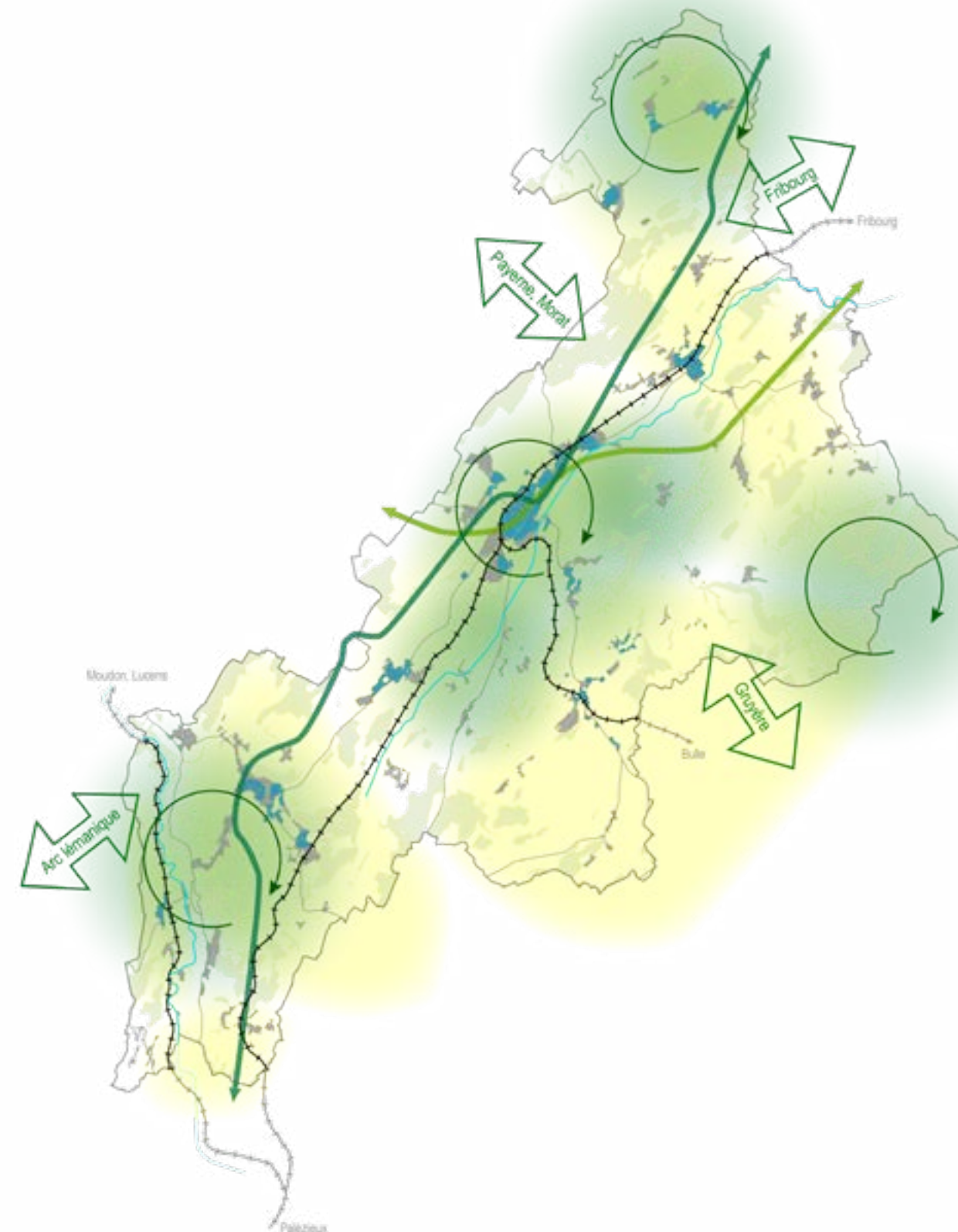
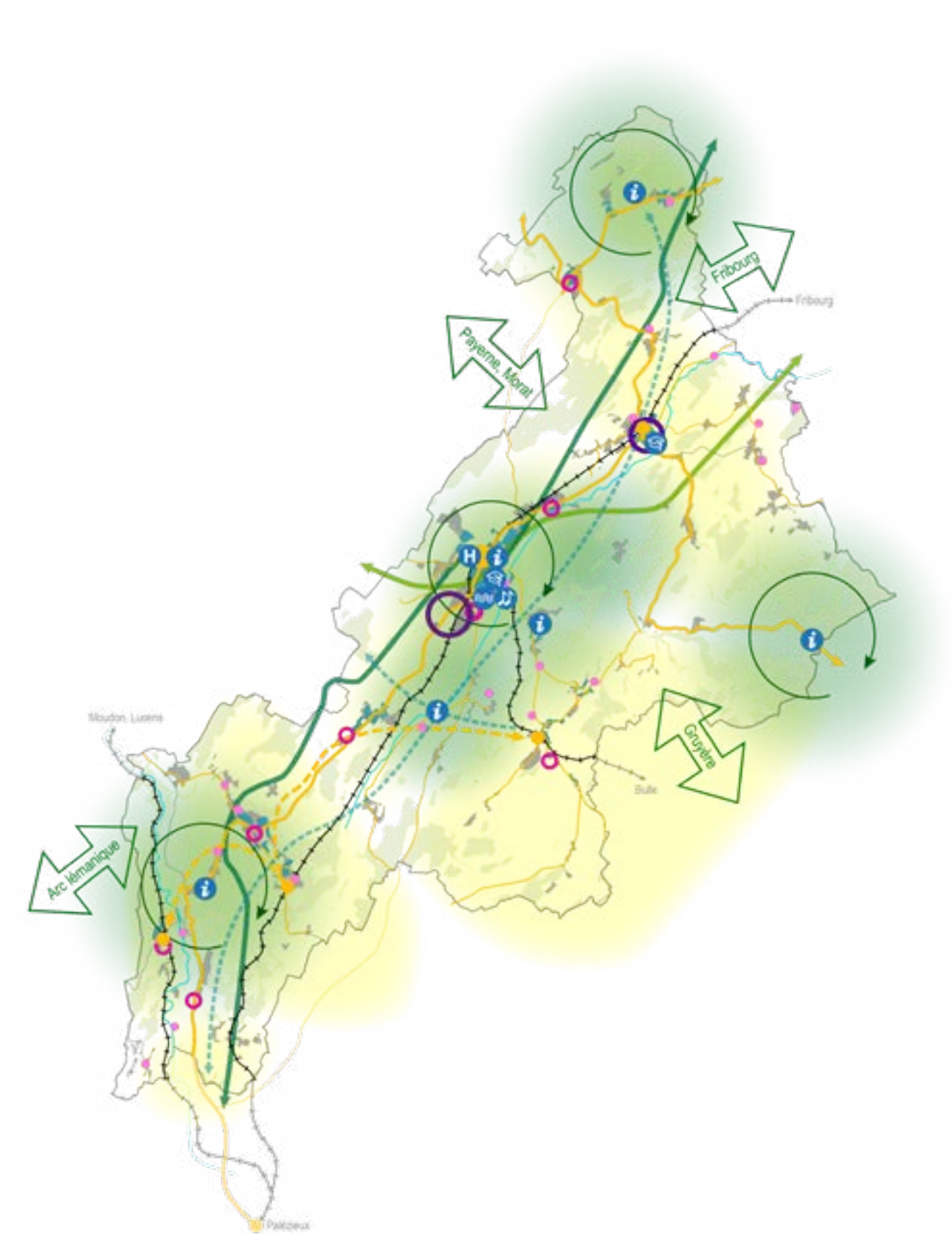
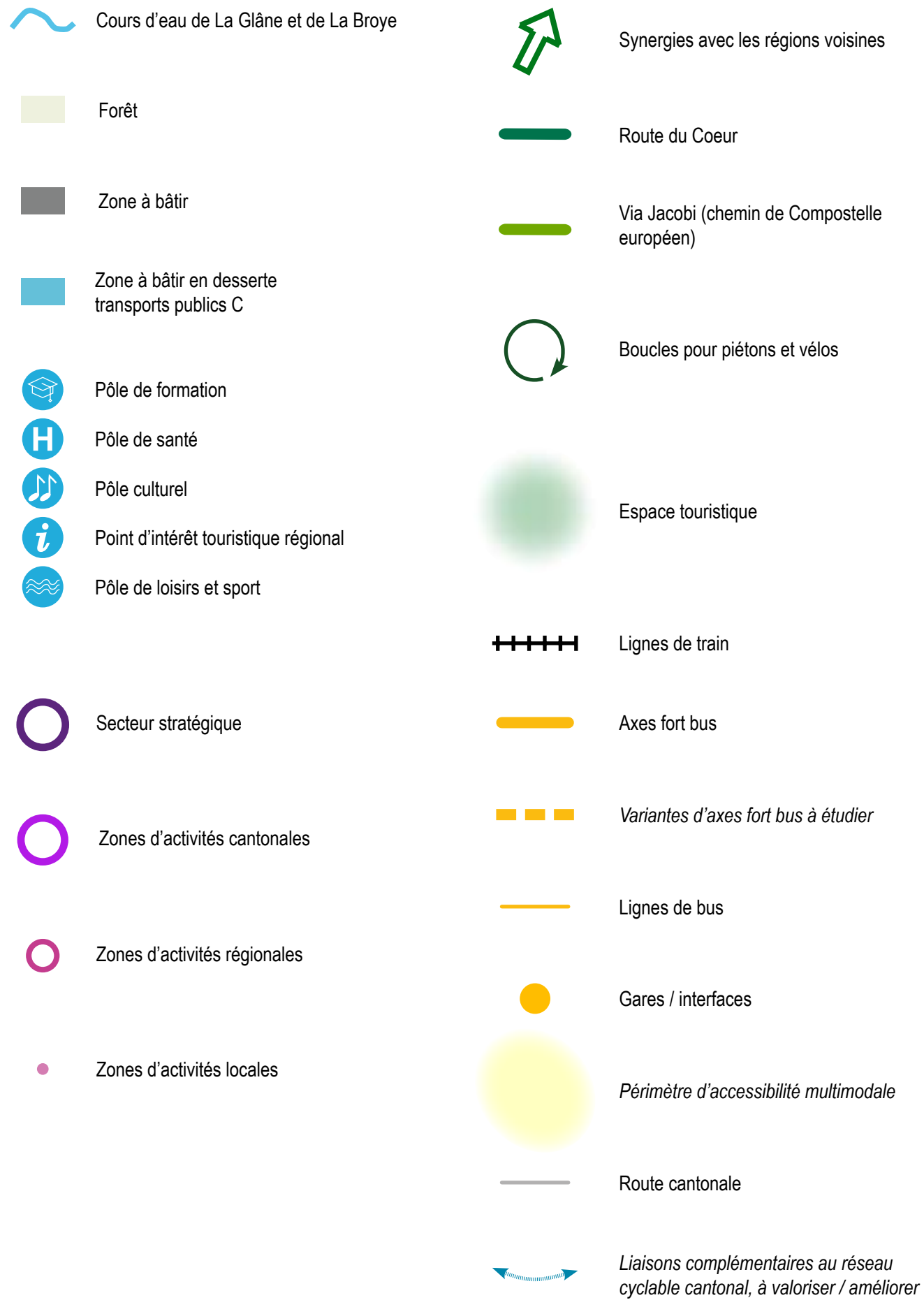


Schéma directeur de la Glâne



Sources

- Annuaire statistique du canton de Fribourg, 2022. Service de la statistique, Etat de Fribourg.
- Nombre d'établissements, nombre d'emplois totaux, emplois en équivalence plein temps, 2011-2018. Statent.
- Portail statistique de l'Etat de Fribourg, www.fr.ch/stat_statonline, 2022.
- SyZACT - Guide d'utilisateur pour le système de gestion des zones d'activités, version mai 2019.

Contact :

Association Glâne région
contact@glaneregion.ch

Note : Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.
